

**Barreau du Québec
École du Barreau**

**États financiers
au 31 mai 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17 - 21



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres du comité de la formation professionnelle
Barreau du Québec

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2016 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Montréal
Le 14 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 018 025	1 993 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – stages internationaux	90 000	100 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	4 966 714	5 042 841
Documentation	982 204	992 641
Séances de reprise	107 571	125 191
Demandes de révision	4 913	5 958
Revenus nets de placements	13 939	72 914
Autres	230 615	199 389
	<u>8 413 981</u>	<u>8 531 959</u>
Dépenses		
Direction de la formation	919 807	932 356
Service du programme et des évaluations	4 147 792	4 602 313
Centre de Montréal	942 391	912 388
Centre de Québec	676 957	697 876
Centre d'Ottawa	318 546	292 541
Centre de Sherbrooke	527 822	578 293
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	325 980	306 973
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	50 797	47 400
	<u>7 785 092</u>	<u>8 245 140</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	628 889	286 819
Projets	(265 197)	(104 268)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>363 692</u>	<u>182 551</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

				2016	2015
	Surplus réservés (page 6) \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Solde au début	1 106 692	201 146	653 210	1 961 048	1 467 997
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 4)		(83 015) (a)	446 707	363 692	182 551
Réévaluation de la charge de retraite et autre éléments reconnus			(259 100)	(259 100)	310 500
Virement des surplus réservés (page 6)	(502 654)		502 654		
	<u>604 038</u>	<u>118 131</u>	<u>1 343 471</u>	<u>2 065 640</u>	<u>1 961 048</u>
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles		31 314	(31 314)		
Virement aux surplus réservés (page 6)	403 757		(403 757)		
	<u>403 757</u>	<u>31 314</u>	<u>(435 071)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>1 007 795</u>	<u>149 445</u>	<u>908 400</u>	<u>2 065 640</u>	<u>1 961 048</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau
Surplus réservés
pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	2016		2015								
	Développement international	Projet Internet sans fil	Site Internet et BOAPP	Rafonte du tableau de l'Ordre	Sécurité Centre MTL	Développement et mise à jour de programmes	Réformes envisagées	Code de déontologie	Code de procédure civile	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	25 000	150 000	12 412	100 000	15 000	5 000	489 669	25 589	434 022	1 106 692	1 310 960
Affectation des surplus libres (page 5)		150 000	3 757				250 000			403 757	400 000
Virement aux surplus libres (page 5)	25 000	150 000	16 169	100 000	15 000	5 000	739 669	25 589	434 022	1 510 449	1 710 960
Solde à la fin	25 000	150 000	6 169	100 000	10 000	5 000	21 874	25 589	434 022	502 654	604 268
			10 000	100 000	5 000	-	717 795	-	-	1 007 795	1 106 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	363 692	182 551
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	83 015	179 038
Variations de la juste valeur des placements	(5 583)	(61 091)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	10 000	(2 023 025)
Diminution des créances diverses	1 982	35 914
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(218)	940
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	53 872	(36 946)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	61 781	(27 889)
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	223 114	8 646
Augmentation (diminution) de la provision pour charges locatives à payer	15 771	(6 822)
Augmentation du passif au titre des prestations définies	(90 400)	(57 700)
Diminution (augmentation) des charges de retraite à payer – soldes résiduels	(78 533)	78 533
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>638 493</u>	<u>(1 727 851)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements		735 654
Immobilisations corporelles	(31 314)	(5 993)
Variation nette des avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	30 176	(30 176)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 138)</u>	<u>699 485</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	(585 229)	163 518
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	(145 974)	76 168
Variation nette du dû à la Fondation du Barreau du Québec	(510)	
Variation nette du dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(540)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(732 253)</u>	<u>239 686</u>
Diminution nette de l'encaisse	<u>(94 898)</u>	<u>(788 680)</u>
Encaisse au début	1 493 915	2 282 595
Encaisse à la fin	<u>1 399 017</u>	<u>1 493 915</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Situation financière

au 31 mai 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 399 017	1 493 915
Subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	2 276 194	2 286 194
Droits de scolarité à recevoir (note 5)	36 048	38 030
Intérêts courus	630	412
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec (note 2)		30 176
Frais payés d'avance	144 981	198 853
	<u>3 856 870</u>	<u>4 047 580</u>
Long terme		
Placements (note 6)	318 985	313 402
Immobilisations corporelles (note 7)	149 249	189 461
Immobilisations incorporelles (note 8)	196	11 685
	<u>4 325 300</u>	<u>4 562 128</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	419 452	357 671
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)	201 049	786 278
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 2)		145 974
Dû à la Fondation du Barreau du Québec (note 2)		510
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec (note 2)		540
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 443 241	1 220 127
Provision pour charges locatives à payer	27 218	11 447
	<u>2 090 960</u>	<u>2 522 547</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 10)	168 700	
Charges de retraite à payer – soldes résiduels		78 533
	<u>2 259 660</u>	<u>2 601 080</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	149 445	201 146
Non affectés (page 5)	908 400	653 210
Réservés (page 6)	1 007 795	1 106 692
	<u>2 065 640</u>	<u>1 961 048</u>
	<u>4 325 300</u>	<u>4 562 128</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec ainsi que les variations de la juste valeur.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus provenant du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Barreau du Québec – École du Barreau
Notes complémentaires
 au 31 mai 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée initiale des baux, 7 ans et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec et la Fondation du Barreau du Québec sont des entités contrôlées par le Barreau du Québec.

Les avances et les dus ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau du Québec constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau du Québec comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau du Québec détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus à un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne seront pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École comptabilise ainsi sa quote-part.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 430 788 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (425 330 \$ en 2015). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 41 751 \$ (41 636 \$ en 2015) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 250 \$ (250 \$ en 2015).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

5 - DROITS DE SCOLARITÉ À RECEVOIR

Les droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation nulle (néant au 31 mai 2015). Le montant de perte de valeur afférente aux droits de scolarité à recevoir est de 11 935 \$ pour l'exercice (néant en 2015), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les droits de scolarité à recevoir est nulle (elle était de 3 100 \$ en 2015).

6 - PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Quote part de 1,17 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a)	<u>318 985</u>	<u>313 402</u>

- (a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'obligations gouvernementales fédérales (8 %), d'obligations gouvernementales provinciales (8 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (11 %), de fonds communs d'actions canadiennes (21 %), de fonds communs d'actions étrangères (26 %) et de fonds communs d'obligations canadiennes (26 %).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 849	1 119	730	13 953
Équipement informatique	5 429	2 490	2 939	7 478
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	411 757	284 562	127 195	41 751
Aménagement des locaux – autres				2 215
Téléphonie	61 284	42 899	18 385	6 128
	<u>480 319</u>	<u>331 070</u>	<u>149 249</u>	<u>71 525</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	69 165	55 082	14 083	17 940
Équipement informatique	19 047	12 017	7 030	59 484
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	390 180	248 561	141 619	41 636
Aménagement des locaux – autres	11 118	8 903	2 215	36 164
Téléphonie	61 284	36 770	24 514	6 129
	<u>550 794</u>	<u>361 333</u>	<u>189 461</u>	<u>161 353</u>

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	<u>978</u>	<u>782</u>	<u>196</u>	<u>11 490</u>

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	<u>57 450</u>	<u>45 765</u>	<u>11 685</u>	<u>17 685</u>

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 72 631\$ (62 163 \$ en 2015).

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2014, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2016 en date du 31 décembre 2015.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce régime.

La quote-part de l'École du Barreau dans la situation de capitalisation du régime d'avantages sociaux s'établit comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7 519 100	6 911 300
Juste valeur des actifs du régime	7 350 400	7 098 400
	<u>(168 700)</u>	187 100
Provision pour moins-value		<u>(187 100)</u>
Situation du capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>(168 700)</u>	<u>–</u>

11 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 711 682 \$ pour des locaux à Ottawa, à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 31 août 2016, le 30 septembre 2019, le 31 juillet 2021 et le 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 413 721 \$ en 2017, à 400 986 \$ en 2018, à 400 986 \$ en 2019, à 248 179 \$ en 2020 et à 171 776 \$ en 2021.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière autres que les placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité à recevoir ainsi que les intérêts courus et les subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2016

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de change :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change;

– Risque de prix autre :

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'École du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 3 711 889 \$ (3 848 727 \$ au 31 mai 2015), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 318 985 \$ (313 402 \$ au 31 mai 2015).

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	ANNEXE A	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	71 721	81 201
Revenus d'examens – avocats français	39 422	31 182
Revenus d'examens – avocats canadiens	47 448	14 537
Centre d'accès à l'information juridique	20 000	20 000
Revenus accessoires par rapport aux frais de scolarité	47 190	48 050
Autres	4 834	4 419
	<u>230 615</u>	<u>199 389</u>
	ANNEXE B	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	614 282	605 246
Charges locatives et frais d'occupation	64 245	62 143
Frais de déplacement et de séjour	4 492	7 939
Entretien, réparations et déménagement	333	498
Fournitures de bureau	3 725	4 200
Frais postaux	3 743	3 687
Télécommunications	2 239	1 721
Publicité	11 708	15 410
Honoraires	26 551	24 780
Frais bancaires	109 571	140 558
Créances douteuses (recouvrées)	11 935	(3 100)
Impression	1 528	1 644
Cotisations	2 924	3 252
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (44 580 \$; 38 175 \$ en 2015)	45 905	40 636
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	16 626	23 742
	<u>919 807</u>	<u>932 356</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	ANNEXE C	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	377 543	355 952
Charges locatives et frais d'occupation	59 325	63 186
Frais de déplacement et de séjour	4 160	3 421
Stages internationaux	145 000	150 000
Fournitures de bureau	10 535	11 793
Frais postaux	3 939	3 396
Télécommunications	1 523	834
Documentation aux étudiants	480 349	486 254
Honoraires de consultants	45 101	61 025
Activités des étudiants	9 123	9 659
Cotisations	2 924	3 252
Frais divers	302	848
	<u>1 139 824</u>	<u>1 149 620</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	140 739	187 290
Enseignement	2 434 907	2 776 675
Formation des professeurs	2 847	13 332
	<u>2 578 493</u>	<u>2 977 297</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	73 576	64 500
Tenue des séances	119 432	107 879
Correction et révision	168 057	222 345
Rencontres postévaluations	68 410	80 672
	<u>429 475</u>	<u>475 396</u>
	<u><u>4 147 792</u></u>	<u><u>4 602 313</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

ANNEXE D

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	531 017	484 870
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 41 751 \$ (41 636 \$ en 2015) d'amortissement d'aménagement des locaux et un montant de 250 \$ (250 \$ en 2015) d'amortissement de mobilier	377 151	369 499
Frais de voyage	423	517
Location d'équipement	360	550
Entretien et réparations	772	1 253
Fournitures de bureau	3 818	3 857
Frais postaux	4 162	4 812
Télécommunications	2 709	1 451
Cotisations	5 847	6 504
Impression	5 798	6 946
Frais divers	458	736
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	<u>9 876</u>	<u>31 393</u>
	<u><u>942 391</u></u>	<u><u>912 388</u></u>

ANNEXE E

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	360 131	357 575
Charges locatives	274 948	261 189
Frais de voyage	1 126	1 981
Location d'équipement	1 296	1 436
Entretien et réparations	2 583	3 536
Fournitures de bureau	6 675	7 504
Frais postaux	2 031	1 641
Télécommunications	9 868	10 416
Sécurité	1 367	1 133
Cotisations et formation	2 931	5 603
Frais divers	2 463	2 388
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	<u>9 323</u>	<u>26 206</u>
Amortissement d'aménagement des locaux	<u>2 215</u>	<u>17 268</u>
	<u><u>676 957</u></u>	<u><u>697 876</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2016

	ANNEXE H	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	325 980	306 973
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<u>(125 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u>200 980</u>	<u>181 973</u>
	ANNEXE I	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<i>COMITÉS</i>		
Honoraires	41 843	39 730
Frais de déplacement et de séjour	8 731	7 453
Frais divers	<u>223</u>	<u>217</u>
	<u>50 797</u>	<u>47 400</u>
	ANNEXE J	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<i>PROJETS</i>		
Réforme et norme nationale	21 874	10 331
Code de procédure civile	237 154	65 978
Site Internet et système de gestion	6 169	2 588
Code de déontologie		25 371
	<u>265 197</u>	<u>104 268</u>